

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE

-ooOoo---

D'AGGLOMERATION

DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DISPOSITIF D'AIDES A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES
STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - VERSEMENT DES
AIDES FINANCIERES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 4 : Accélérer les dynamiques de transition économique,
Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité.

Par délibération en date du 27 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place des dispositifs d'aides à la création et au développement des structures de l'économie sociale et solidaire en soutenant :

- L'émergence de projets d'activités et des services,
- Les projets innovants et l'innovation sociale,
- Le développement des initiatives dans l'économie sociale et solidaire.

La procédure prévoit l'attribution des aides par le Bureau communautaire, après examen préalable des dossiers par une commission composée des techniciens du Développement économique, Emploi et Transition numérique, de la Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, de Pas-de-Calais Actif et du Crédit Coopératif.

La commission s'est réunie le 26 avril 2023. Les avis rendus ainsi que les principaux éléments des dossiers sont repris en annexe.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition écologique » du 12 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des aides financières correspondantes, pour un montant total de 52 736 € aux bénéficiaires repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les pièces s'y rapportant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de autoriser le versement de toute aide financière en application des conditions générales définies par délibération du Conseil communautaire, à l'exception des fonds de concours.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ATTRIBUE des aides financières correspondantes, pour un montant total de 52 736 € aux bénéficiaires repris au tableau ci annexé.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces correspondantes.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 JUIN 2023**

Et de la publication le : **29 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie



MEYFROIDT Sylvie



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES ESS

Le 26 avril 2023

Création /Développement	Structures	Statuts juridique	Dirigeant-s-es / Président -e	Date de création	Date début activité	Activité	Commune	Prévisionnel investissement en € (première année)	Prévisionnel ETP	Avis de la commission	Aide accordée investissement en €	Aide accordée emploi en €	TOTAL AIDE ACCORDEE
Développement	Résidence Sainte Camille	Association	Véronique Yvart	nov.-66	nov.-66	EHPAD	VERQUIN	29 374,69	1	Favorable	5 000,00	2 000,00	7 000,00
Création	La Vie Active	Association	Emilie Dieulesaint et Laurent Danel	sept.-24	sept.-24	Micro-crèche	MARLES-LES-MINES	610 263,00	4	Favorable	3 000,00	20 000,00	23 000,00
Développement	Grand Place Aux Petits	Association	Clothilde Guilbaud	avr.-21	oct.-21	Ecole Montessori	BETHUNE	23 680,00	2	Favorable	4 736,00	5 000,00	9 736,00
Création	Béthune Bas Carbone	Association	Florent Rémy	avr.-22	avr.-23	Accompagnement à la transition bas carbone	BETHUNE	21 350,00	2	Favorable	3 000,00	10 000,00	13 000,00
TOTAL								684 667,69	9		15 736,00	37 000,00	52 736,00